

**Bureau du 23 octobre 2006**

**Décision n° B-2006-4700**

commune (s) : Limonest

objet : **Autorisation donnée à la SARL Les Jardins des Monts d'Or ou à toute société du groupe en son nom substituée de déposer un dossier auprès de la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) sur un tènement communautaire situé chemin de la Bruyère**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la zone des Bruyères à Limonest, la jardinerie dénommée Les Jardins des Monts d'Or et installée en limite de cette zone, occupant également, à titre temporaire, un tènement communautaire situé chemin de la Bruyère à Limonest et cadastré sous les numéros° 608 et 609 de la section H, pour une surface de 4 928 mètres carrés souhaite réorganiser sa surface de vente.

La SARL Les Jardins des Monts d'Or doit donc déposer auprès de la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) une demande d'autorisation.

Il convient, en conséquence, de permettre à la SARL Les Jardins des Monts d'Or ou à toute autre société du groupe, en son nom, substituée de déposer cette demande d'autorisation auprès de la CDEC sur les parcelles communautaires.

Le projet déposé devra être conforme aux dispositions du plan local d'urbanisme (PLU).

Cette autorisation n'engage aucunement la Communauté urbaine sur les conditions de cession à titre onéreux, restant à définir du terrain communautaire mis à disposition ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** la SARL Les Jardins des Monts d'Or ou toute société en son nom substituée, à déposer une demande d'autorisation de déposer un dossier auprès de la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) sur le tènement communautaire, chemin de la Bruyère à Limonest.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,